
Enjeux de l'interprétariat dans le travail social

Anne LE BALLE *

L'interprète est parfois utilisé par les travailleurs sociaux comme un auxiliaire chargé de "porter la bonne parole" institutionnelle. Mais c'est en devenant un partenaire, reconnu pour ses compétences spécifiques, qu'il pourra pleinement remplir son rôle : favoriser la communication entre étrangers et travailleurs sociaux, et plus largement accompagner la reconnaissance de l'altérité nécessaire à l'ouverture d'une voie vers l'interculturel.

Les premiers services d'interprétariat en milieu social apparaissent en France dans les années 70. En effet, c'est à cette époque, avec l'arrêt de l'immigration de travail et l'arrivée des femmes et des enfants dans le cadre du regroupement familial, que va se poser en termes de structures la question de la communication entre étrangers et services publics. Mais c'est depuis la dernière décennie que la définition du métier s'affine et les formations adaptées se mettent en place, en lien direct avec les besoins croissants d'une société multiculturelle, et une réflexion amorcée au niveau européen.

Ainsi, après les formes plus connues et reconnues d'interprétariat telles que l'interprétariat diplomatique, commercial ou de conférence, l'interprétariat «en milieu social» s'exerce dans les services sociaux, les services de santé, les administrations, ... Aussi, quand la compréhension avec un usager étranger parlant peu ou pas le français s'avère difficile, le travailleur social peut demander l'intervention d'un interprète.

Faire appel à un interprète

Pourtant, force est de constater que l'existence de ce recours est loin d'être généralisé, et ce pour plusieurs raisons. Il s'avère que la possibilité de faire appel à un interprète est parfois méconnue des travailleurs sociaux et des administrations (1), et qu'il existe un manque d'interprètes dans certaines régions, en particulier pour certaines langues dites «rares».

Dans les cas où la possibilité du concours d'un interprète est connue, le recours à ses services n'est pas toujours évident. Une des raisons qui nous a été avan-

* *ADATE, Revue Ecart d'identité, Grenoble*

cée plusieurs fois est la question du financement de l'intervention de l'interprète. Mentionnons à ce sujet l'existence de conventions entre les services d'interprétariat et diverses institutions, par exemple les hôpitaux ou les conseils généraux pour les interventions d'interprètes dans les permanences de protection maternelle et infantile (PMI) ou les services sociaux du département. Il n'en demeure pas moins que cette question bien réelle est directement à relier à la prise en compte de la diversité culturelle dans les politiques publiques.

Une autre raison du non-recours à l'interprète est qu'il existe parfois une difficulté à évaluer la nécessité de faire appel à lui. Il s'agit parfois d'une méconnaissance de l'intérêt et des enjeux liés à son intervention. A cet égard, il existe plusieurs manières d'aborder la question. Une première approche est celle qu'adopte certains professionnels en se contentant d'une relation «floue» sur le plan de l'échange linguistique avec les usagers, ce qui favorise les incompréhensions et les malentendus, source majeure de conflits. Une deuxième approche est le recours à des «interprètes de fortune», c'est-à-dire à des amis ou des membres de la famille, y compris les enfants, ce qui s'avère catastrophique aussi bien au niveau de la traduction qu'au niveau des enjeux relationnels que cela implique, en particulier entre parents et enfants. A l'inverse, le recours à un interprète professionnel permet une meilleure compréhension de la demande des usagers et donc l'établissement d'une relation plus saine et sereine entre les parties.

Pour le travailleur social conscient de l'utilité du recours à l'interprète, dans l'hypothèse où il existe des dispositifs le lui permettant, il peut aussi se présenter plusieurs cas. Dans le cas où l'utilisateur ne parle pas du tout le français, l'interprète va s'avérer indispensable pour permettre la communication avec le travailleur social. Mais il peut aussi être intéressant de recourir à l'interprète dans certains cas où l'utilisateur parle «un peu» le français. En effet, l'intervention ponctuelle et limitée dans le temps de l'interprète, dans une perspective d'autonomie de l'utilisateur, peut alors permettre de nouer la relation sur des bases saines, d'éviter les malentendus et de comprendre ainsi au mieux la situation de la personne. Dans cette optique, son intervention pourra être conçue comme «préventive», dans un objectif de mise en confiance, pour ensuite se passer de lui dès que possible. Rappelons à cet égard que si l'interprète est souvent qualifié de médiateur, on ré-

duit trop souvent la médiation à la gestion-résolution des conflits, alors que la médiation comporte aussi — et cet aspect nous semble à favoriser — une dimension de communication, qui permet cette action de prévention (2). Il s'agit alors de mettre en avant la «médiation des différences» plutôt que la «médiation des différends» (3).

Notons néanmoins que cette action préventive n'a de sens que si l'objectif est bien d'accompagner l'utilisateur vers l'autonomie, et donc à terme de se passer de l'interprète, ce qui suppose d'avoir toujours à l'esprit le risque de créer une dépendance à l'interprète.

Mais si le travail social gagne à recourir à l'intervention de l'interprète, il existe aussi des risques à éviter. Le premier risque sera que le travailleur social ou l'étranger se décharge sur l'interprète. Il est important d'être vigilant afin que l'interprète reste un tiers, et ne soit pas confronté à la situation de se substituer à l'une ou l'autre des parties. Maintenir cette relation ternaire et non pas une double relation binaire suppose aussi de privilégier la relation directe, ne serait-ce que par le regard pour commencer. Certaines techniques, comme la position spatiale en triangle par exemple plutôt que deux en face d'un, peuvent favoriser cet équilibre de l'échange.

Accueillir la différence ou l'effacer

Un autre enjeu est celui de la rencontre avec l'altérité. L'ouverture à l'altérité, à la différence, ou au contraire la méfiance ou le refus manifesté par le travailleur social aura une incidence sur la relation avec l'utilisateur. De même, la traduction peut accueillir la différence, la traduire, ou au contraire l'effacer (4), ou tout au moins l'atténuer. Rappelons ici comment la France du 17^e et du 18^e siècle faisait l'éloge des «Belles Infidèles», ces traductions ethnocentristes visant à effacer toute différence, afin de «donner un air national» (Colardeau) à l'original étranger (5). Ceci illustre bien que la traduction n'est pas une action purement technique, mais qu'elle est avant toute humaine et sociale, elle est relation. Le contexte dans lequel elle s'exerce est donc nécessairement à prendre en compte. Ainsi, une approche anthropologique de la traduction montre qu'elle est fondamentalement ancrée dans le rapport à l'autre, et à la différence.

Ainsi, l'interprète traduit du signifiant, mais aussi du signifié, et de «l'implicite culturel» (6). Une situation potentielle de conflit, ou le sentiment de réprobation peut favoriser l'atténuation de la différence et donner une illusion de communication ou de consensus, mais en rien une ébauche de compréhension ou de communication. Bien au contraire, chacun sera enfermé dans une vision imaginaire de l'autre. Dans ce sens, l'interprète peut, s'il n'est pas conscient de ces enjeux, être un écran ou un obstacle supplémentaire à la communication. Car le tiers peut être celui qui fait lien, mais aussi celui qui fractionne (7).

Pour pallier ce risque, et optimiser les chances de réussite de l'intervention conjointe du travailleur social et de l'interprète, il semble nécessaire d'avancer dans le même temps sur deux champs : celui de la sensibilisation des travailleurs sociaux à la diversité culturelle, et celui de la formation des interprètes. En effet, certains interprètes sont encore peu formés, et seule une réflexion sur leur rôle et ses enjeux peut permettre la distanciation nécessaire à la réussite de l'intervention.

La difficulté des interprètes à assumer leur rôle avec peu de formation réside d'ailleurs aussi dans l'histoire de cette forme d'interprétariat. En effet, les interprètes en milieu social sont souvent recrutés non pas sur la base de compétences dans ce domaine, mais plutôt sur la base d'une appartenance à une culture, ou pour le moins d'une connaissance «de l'intérieur» d'une culture, de la maîtrise de la langue, et d'un vécu de l'immigration. Ils assument donc leur fonction avant tout sur la base de compétences personnelles, sur la base de ce qu'ils sont, et se trouvent rapidement face à un paradoxe car ils sont tout à la fois employés sur la base de cette «proximité» avec les personnes ne parlant pas le français, et confrontés à la nécessité de distanciation permettant de tendre vers la neutralité liée à sa fonction. Il leur est demandé en somme d'être tout à la fois le «prochain» et le «lointain», pour reprendre les termes de Roger Bastide (8).

C'est par la formation que l'on peut sortir de ce paradoxe, en travaillant à la prise de conscience et la maîtrise des implications personnelles. Cela permet que la fonction de chaque intervenant soit bien identifiée au départ, en évitant de se substituer l'un à l'autre, ou encore de s'identifier l'un à l'autre, et que chacun puisse prendre sa place dans la reconnaissance de l'autre.

Sans aller plus avant dans la réflexion sur la question de l'accueil ou l'effacement de la différence dans une traduction, qui fait aussi appel au débat traductologique complexe entre les «sourciers» (qui privilégient la langue source, ou langue de l'original), et les ciblistes (qui privilégient la langue cible, ou langue de la traduction), nous pouvons emprunter néanmoins à ce débat la question de la «visée traductive», c'est-à-dire l'objectif de la traduction.

Car comme nous le disions plus haut, la traduction est avant tout humaine et sociale, elle n'est donc pas neutre, et tout au long de l'histoire l'interprète a été souvent utilisé dans un objectif très précis : celui de la domination, afin d'imposer ce que l'on considérait être les «bonnes valeurs».

De l'auxiliaire au partenaire

Ainsi, les Espagnols arrivant en Amérique latine au 15^e siècle formaient des interprètes, envers lesquels ils gardaient d'ailleurs une certaine méfiance malgré tout, pour mieux imposer leur pouvoir aux indiens. La Malinche, interprète de Cortes, qu'il considérait comme un allié indispensable à son entreprise, est à cet égard une figure emblématique de l'interprète, de son rôle dans la rencontre entre les cultures, et de tous les enjeux politiques, sociaux et humains liés à son intervention (9). Notons à cet égard, qu'il était considéré comme indigne pour les Conquistadors d'apprendre la langue des Indiens, et que seuls les religieux le faisaient, mais dans le seul but de leur évangélisation.

Pour revenir à une époque plus récente, les colons français en Afrique utilisaient les mêmes méthodes. Et si dans les pays du Maghreb, nombre d'officiers étaient formés et s'exprimaient en arabe (on revient à la question de l'objectif de l'apprentissage de la langue...), en Afrique noire où la diversité des langues était importante, les colons utilisaient des interprètes africains à qui ils donnaient le rang de sous-officier, le «sergent-interprète», qui était aux ordres et traduisait les propos de son supérieur (10). Ainsi, l'interprète était un auxiliaire du colonisateur, et participait à la production du rapport de domination.

Ces quelques retours sur l'histoire pour en venir à la question centrale de ce numéro : l'interculturalité et le travail social. Car après avoir énoncé un certain

nombre d'enjeux de l'interprétariat dans le travail social, nous mentionnerons un autre enjeu, et non des moindres. Il s'agit du risque de reproduction des mécanismes de domination, en utilisant l'interprète justement comme auxiliaire du travail social. Ainsi, certains utilisateurs institutionnels d'interprètes considèrent que le rôle de l'interprète est de faire redescendre la volonté des institutions vers les usagers, pour leur faire admettre certaines valeurs, certains comportements... et ne faire remonter qu'un acquiescement. Mais si l'institution n'a recours à l'interprète que pour faire passer un message sans laisser la possibilité de faire remonter les interrogations, les doutes, ou les questions des usagers, nous risquons d'assister à des conduites d'évitement et de repli. Aussi s'agit-il de favoriser le dialogue, et faire en sorte de ne pas mettre l'étranger en face d'un choix impossible : accepter la culture de l'autre en rejetant la sienne, ou garder la sienne en rejetant celle de l'autre. Le recours à l'interprète peut favoriser ce dialogue, apporter des éléments de compréhension, et donc frayer un chemin vers l'interculturel, vers la rencontre.

En utilisant le terme «interculturel», nous le distinguons au préalable du «multiculturel». En effet, différentes cultures peuvent être présentes au sein d'une société, côte à côte, sans qu'il existe une dynamique interculturelle. Le passage du multiculturel à l'interculturel suppose un mouvement réciproque, des échanges, voire des confrontations, et donc la nécessité de créer du lien social. Le travail social participe activement à la création de ce lien, à condition de l'aborder dans le sens de la réciprocité, du dialogue et de l'ouverture à l'altérité.

Pour conclure, nous gagnerions à nous souvenir plus souvent du célèbre mot de Montaigne «chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage»..., et aussi qu'une culture est vivante, complexe et hétérogène. Sortir enfin d'une logique binaire du bien et du mal qui revient en force en ces temps troublés, et que Michel Serres qualifiait récemment sur les ondes de «dualité archaïque», et laisser la porte ouverte au métissage, dans le sens que nous proposent François Laplantine et Alexis Nouss, c'est-à-dire comme une pensée du lien, de la relation, et de la transformation (11). Inscrire son intervention dans la relation plutôt que l'enfermer dans une technicité suppose alors de sortir de la dualité binaire enfermante du tous pareils/tous différents en s'inscrivant sur les lignes frontières,

fragiles, mais profondément ancrées dans l'humain, dans le vivant. Rechercher cette ligne de tension, différente dans chaque cas, entre le commun et le différent, entre le même et l'autre, le singulier et l'universel. Cette juste tension qui fait que la corde de guitare peut offrir la musicalité du son, alors qu'elle casse si elle est trop tendue, et ne sonne pas si elle ne l'est pas assez...



(1) Quelques adresses utiles de services d'interprétariat en milieu social :

- pour le département de l'Isère, ADATE : 04 76 44 46 52 ;
- pour le département du Rhône, ISM 04 72 84 78 99 ;
- pour la région parisienne, ISM Interprétariat : 01 45 35 57 57.
- En cas d'urgence et pour toute la France, ISM propose aussi un service d'interprétariat par téléphone, 7j/7 et 24h/24 : 01 45 35 73 73.
- Pour connaître quel organisme propose des services d'interprétariat dans votre région, vous pouvez aussi contacter le CLARA (comité de liaison des associations du réseau d'accueil), C/O ADATE : 04 76 44 46 52..

(2) Signalons à cet égard les travaux sur la médiation de Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, Michèle Guillaume-Hofnung ou Jean-François Six.

(3) Michèle Guillaume-Hofnung, *La médiation*, PUF, 1995, p. 72-73.

(4) Henri Meschonnic nous dit : «La traduction, dans sa pratique commune, est aussi une effaçante de l'étranger». («L'étranger sujet du temps», in *La venue de l'étranger*, revue *Dédale* n°9&10, automne 1999, p.435)

(5) Colardeau, poète français du 18^e siècle disait à ce propos : «S'il y a quelque mérite à traduire, cela ne peut être que de perfectionner, s'il est possible, son original, de l'embellir, de se l'approprier, de lui donner un air national, et de naturaliser, en quelque sorte, cette plante étrangère»...

(6) Paul Bensimon, «Traduire la Culture», revue *Palimpsestes* n°11, p.11

(7) Gilles Herreros, «Les figures du tiers-letiers façon Hermès», in *Cahiers du Glysi* n°1, oct. 97, CNRS Université LyonII, p.48.

(8) Roger Bastide, *Le prochain et le lointain*, Ed. L'Harmattan, 2000.

(9) Voir à ce sujet : Tzvetan Todorov, *La conquête de l'Amérique, la question de l'autre*, Ed. Seuil, 1982. (en particulier le chapitre consacré à Cortes et celui consacré à Sahagun).

(10) Nous remercions ici vivement Jacques Barou (CERAT-CNRS) qui nous a éclairé sur cet aspect et bien d'autres concernant les propos du présent article.

(11) François Laplantine et Alexis Nouss, *Le métissage*, ed. Flammarion, 1997, et *Métissages, de Arcimboldo à Zombi*, Ed. Pauvert, 2001.